

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Comité d'avis pour l'Egalité des chances  
entre les hommes et les femmes

---

**Convocation**

**Mercredi 21 février 2024 – 14h00**  
**Salle 201**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**

**Ordre du jour**

**1. Auditions sur la thématique de l'alcoolisme aux prismes du genre**

- Désignation du rapporteur/de la rapporteuse
- Exposés de
  - Mme Emma Raucent, chargée de recherche pour l'asbl Citoyenneté et Participation
  - Mme Emilia Bogdanowicz, psychologue et responsable de projets pour l'asbl Le Pélican à l'initiative du projet Aide-Alcool
- Echange de vues

**2. Divers**

**Composition du Comité d'avis**

Présidence : Mme Marie Nagy  
Vice-présidence : Mme Viviane Teitelbaum  
Secrétariat : M. Ahmed Mouhssin

**Membres :**

PS : Mme Leila Agic, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban  
MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. Bertin Mampaka Mankamba, Mme Viviane Teitelbaum  
Ecolo : Mme Margaux De Ré, M. Ahmed Mouhssin, M. John Pitseys  
PTB : M. Petya Obolensky  
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Marie Nagy

Article 101.5 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Le membre du Comité empêché d'assister à une réunion peut se faire remplacer par un membre de son groupe. Il en informe le président.* ».

Article 101.6 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *Pour le surplus et dans les limites des attributions que lui reconnaît la présente disposition, le Comité organise ses travaux et délibère avec les adaptations nécessaires, conformément aux articles 15 à 33.* ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).